



Périgueux, le 28 janvier 2014

**Service départemental de la
communication interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature d'une convention départementale de partenariat entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, les Missions Locales et la Préfecture de la Dordogne

Depuis 2011, un travail de partenariat existe entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et la Mission Locale de Périgueux suite à une volonté :

- pour la Mission Locale, d'éviter une rupture dans le parcours d'insertion socio professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans,
- pour le SPIP, d'assurer une prise en charge spécialisée de cette même population au sein de la Maison d'Arrêt de Périgueux.

Au cours des années 2003 à 2008, la Mission Locale intervenait de façon régulière à la maison d'arrêt de Périgueux.

Les bilans positifs de cette prise en charge des personnes détenues ont amené les acteurs concernés à développer un partenariat sur l'ensemble du département, selon ces mêmes modalités, en incluant toutes les missions locales et les trois établissements pénitentiaires de la Dordogne (Maison d'Arrêt de Périgueux, Centres de Détention de Neuvic et de Mauzac).

Un financement de l'Etat, de la région Aquitaine et du Fonds Social Européen (FSE) a permis de créer un poste à temps plein, ayant pour objectif d'assurer la pérennité de cet accompagnement passant par l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes de 18 à 25 ans incarcérés, afin de préparer au mieux leur fin de peine.

Installé à la Mission Locale de l'Agglomération Périgourdine, cet agent est l'interlocuteur privilégié du SPIP 24 ainsi que de toutes les missions locales du département lorsqu'il s'agit de préparer un aménagement de peine ou encore, de passer le relais aux institutions proches du lieu d'habitation de la personne accompagnée.

Afin de formaliser le travail mené à l'échelon départemental, le SPIP et les Missions Locales ont choisi de signer une convention à la Préfecture le 28 janvier 2014. Cet outil permettra de pérenniser l'accompagnement des jeunes, de fixer les rôles des différents signataires et de renforcer l'efficacité d'un dispositif visant l'avenir professionnel des jeunes placés sous main de justice.

Pour exemple, 117 jeunes ont été accompagnés selon ces modalités en 2012, dont 44 à la maison d'arrêt de Périgueux et 77 au centre de détention de Neuvic.

En 2013, le SPIP a eu en charge 399 jeunes de moins de 25 ans, dont 137 détenus dans les deux établissements cités ci-dessus.

Contacts presse:

Service départemental de la communication interministérielle

Valérie LESCURE

☎ 05.53.02.24.07

valerie.lescure@dordogne.gouv.fr